

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et réponses

Année LIII n° 620

MENSUEL

Avril 2019

DÉPOSER LE PAPE ?

1. La Déclaration commune sur la Fraternité humaine, cosignée le 4 février dernier par le Pape François et le Grand Imam Ahmad Al-Tayyeb, affirme que « le pluralisme et les diversités de religion [...] sont une sage volonté divine, par laquelle Dieu a créé les êtres humains »¹. Si l'on en croit les déclarations récentes de Mgr Schneider, le Pape François aurait expliqué le sens du passage cité, en précisant qu'il s'agissait dans son intention d'une volonté divine « permissive ». Le fait demeure pourtant que cette Déclaration a été cosignée par le chef de l'Église catholique et le représentant attitré d'une religion fausse, dont les adeptes refusent de reconnaître la divinité du Christ. Le Pape a beau dire que la volonté de Dieu à l'endroit du pluralisme religieux n'est que permissive, le simple fait qu'il en cosigne l'expression avec un Grand Imam donne plutôt à entendre que cette volonté divine serait préceptive. Et le scandale, source de grande perplexité pour les catholiques, demeure d'autant.

2. S'il faut bien reconnaître que la situation présente de l'Église a de quoi laisser les catholiques perplexes, on ne saurait non plus oublier que cette situation ne date pas du pontificat de François, et que la Fraternité Saint Pie X n'a pas attendu les différents remous suscités par celui que certains médias appellent désormais « le Pape dictateur » pour mesurer l'étendue du désastre, et clamer son inquiétude à la face de l'Église et du monde. Le fondateur de la dite Fraternité, Mgr Lefebvre, fut le premier - et pendant longtemps le seul - à dénoncer efficacement le grand scandale introduit dans l'Église par le concile Vatican II et entrevenu depuis par Paul VI et tous ses successeurs. Non seulement le prélat d'Écône dénonça publiquement ces erreurs graves, non seulement il s'opposa avec constance et fermeté à toutes les initiatives de ces papes du Concile, qui frayaient toujours plus largement

Sommaire

Déposer le Pape ? *Abbé Jean-Michel Gleize, p. 1*

Mgr Schneider, *Abbé Jean-Michel Gleize, p. 3*

Le pape François et l'Islam : du Concile à la religion mondiale, *Don Mauro Tranquillo, p. 7*

la voie à l'hérésie, mais il prit les moyens efficaces pour assurer ce qu'il désignait comme une « opération survie de la Tradition », et ce, en dépit de la menace et de l'exécution effective des sanctions les plus graves. Mais dans sa sagesse toute surnaturelle, l'ancien archevêque de Dakar s'en tint là. Sa réflexion toute pratique fit face au danger, sans pourtant s'essayer à percer ce qui s'imposait à elle comme un grand mystère. Le principe fondamental qui inspira toute l'attitude de Mgr Lefebvre ne fut pas de chercher à pénétrer l'impénétrable, en décidant si les dirigeants de l'Église, jusqu'au premier d'entre eux, étaient réellement en possession de leur autorité apostolique ou déchus de leur fonction, pour cause d'hérésie. La question de savoir s'il était possible ou non, s'il était convenable ou non, de déposer le Pape ne fut pas au centre de ses raisonnements. Le principe qui le guida fut autre : ce fut la défense de la foi catholique. « Tant que je n'ai pas l'évidence que le Pape ne serait pas Pape », expliquait-il, « j'ai la présomption pour lui, pour le Pape. Je

1. Cf. L'article « François et le dogme (II) » dans le numéro de février 2019 du *Courrier de Rome*.

**Les numéros du Courrier de Rome
sont accessibles et consultables en
fichiers pdf sur le site du Courrier de
Rome**

www.courrierderome.org

COURRIER DE ROME

Responsable, Emmanuel du Chalard de Taveau

Administration, Abonnement, Secrétariat : B.P. 10156 - 78001 Versailles Cedex - N° CPPAP : 0714 G 82978

E mail : courrierderome@wanadoo.fr - **Site** : www.courrierderome.org

Les numéros du Courrier de Rome sont disponibles gratuitement en format pdf sur le site. Pour un numéro du Courrier de Rome imprimé en format A4 sur papier, commander sur le site ou écrire au secrétariat, prix 4 euros.

Pour acheter une publication du Courrier de Rome, commander par le site, ou par le mail du Courrier de Rome. Paiement à réception de la commande.

Pour un abonnement en version papier du Courrier de Rome les tarifs sont les suivants :

- France : abonnement 30 € - ecclésiastique, 15 € - Règlement à effectuer : soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France ; soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- Étranger : abonnement, 40 € - ecclésiastique : 20 € - Règlement : IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082 BIC : PSST FR PPPAR

ne dis pas qu'il ne puisse pas y avoir des arguments qui peuvent mettre en doute dans certains cas. Mais il faut avoir l'évidence que ce n'est pas seulement un doute, un doute valable. Si l'argument était seulement celui d'un doute, on n'a pas le droit de tirer des conséquences énormes ! Je préfère partir d'un principe : qu'il faut défendre sa foi. Voilà ce qu'est notre devoir : et là, il n'y a pas d'hésitation. Notre foi, nous la connaissons. Mais si quelqu'un attaque notre foi, hé bien, nous disons : non !²»

3. C'est d'ailleurs ce principe suprême de la sauvegarde de la foi qui a de tout temps guidé les théologiens, lorsqu'ils ont dû affronter les problèmes les plus difficiles de l'ecclésiologie. La sauvegarde de la foi est en effet le principe suprême de la théologie, dont l'ecclésiologie n'est qu'une partie, puisqu'il s'identifie avec le salut des âmes. La foi est le commencement du salut, dit le concile de Trente³, c'est-à-dire la base indispensable sans laquelle, dit saint Paul⁴, nul ne saurait plaire à Dieu. L'éventualité d'un Pape hérétique est donc apparue aux yeux des théologiens comme celle d'une menace extrême pour la foi, qui représente ici-bas le bien commun de toute l'Église et la condition premièrement requise au salut des âmes. Cajetan, par exemple⁵, souligne le lien essentiel qui rattache la profession de la foi de l'Église à l'enseignement du Magistère solennel du Pape : « Si le Pape fait erreur lorsqu'il prononce avec autorité un jugement définitif en matière de foi, c'est l'Église tout entière qui fait erreur, puisque c'est au Pape qu'il incombe de trancher définitivement en matière de foi ce qu'il faut tenir et ce qu'il faut réprouver, afin que tous le retiennent dans une foi inébranlable. » C'est donc en raison de ce préjudice extrême, porté à la profession de la foi, que les théologiens ont envisagé, de diverses manières, non seulement la possibilité qu'un Pape hérétique cesse d'être Pape, mais aussi la nécessité grave qui réclamerait cette déchéance. Cette nécessité trouve pour eux son fondement dans la préservation absolue du bien de la foi. Et il importe ici de le remarquer : la nature du remède s'explique en raison de la nature du mal, et le mal lui-même s'explique en raison de la nature même de la papauté. Le Pape est en effet (en raison des promesses mêmes de l'Évangile) l'unique pierre sur laquelle repose toute la structure de l'édifice de l'Église, et c'est pourquoi l'hérésie du Pape menace de ruine cet édifice tout entier. Contrairement à ce que pense Mgr Schneider, dans une déclaration sur laquelle nous reviendrons bientôt⁶, il n'y a là aucune trace de donatisme, c'est-à-dire aucune tendance à faire dépendre la

validité de l'administration des sacrements des dispositions personnelles du ministre. Car précisément, il s'agit ici de tout autre chose : il s'agit non pas de l'ordre sacramental mais de l'ordre politique propre à la société ecclésiastique. Et même dans ce dernier ordre, l'analogie avec le point de vue sacramental n'est pas opérante. En effet, la sainteté, qui consiste dans la charité informant les différentes vertus morales, n'est pas strictement requise à la possession et à l'exercice valides d'un pouvoir ecclésiastique, tandis que la foi l'est⁷ : la foi est en effet le tout premier lien, qui constitue comme tel le membre de l'Église, et nul ne saurait posséder et exercer valablement une fonction dans l'Église s'il n'en est pas membre. D'autre part, la profession intègre de la doctrine catholique, qui est l'acte extérieur de la vertu de foi, est l'opération propre de l'Église et correspond à son bien commun intrinsèque. L'hérésie, qui s'y oppose directement, met donc en péril l'être même de l'Église. L'hérésie du Pape représente par là un danger mortel pour l'Église et l'on comprend alors pourquoi les théologiens de l'ancienne école ont envisagé tous les moyens possibles pour le conjurer.

4. La déchéance du Pape hérétique est alors ni plus ni moins qu'une des différentes manières envisageables, sur le plan théorique des possibilités pures, pour préserver le bien commun de toute l'Église. Elle n'est pas à exclure par principe, sur le plan même de ces possibilités. Mgr Lefebvre l'affirme : « Il n'est pas impossible que cette hypothèse soit un jour confirmée par l'Église. Car elle a pour elle des arguments sérieux. Nombreux en effet sont les actes de Paul VI qui, accomplis par un évêque ou un théologien, il y a vingt ans, eussent été condamnés comme suspects d'hérésie, favorisant l'hérésie⁸. » [...] « Si quelqu'un dit que le Pape est apostat, hérétique, schismatique, selon l'opinion probable des théologiens (si c'était vrai), le Pape ne serait plus Pape et par conséquent, nous serions dans la situation *sede vacante*. C'est une opinion ; je ne dis pas qu'elle ne puisse pas avoir quelques arguments en sa faveur, quelques probabilités⁹. » C'est sur ce plan théorique des possibilités et des probabilités abstraites que les théologiens ont envisagé cette opinion, comme l'une des manières possibles, et éventuellement comme l'unique manière, non seulement possible mais encore nécessaire, de protéger l'Église contre le danger que représenterait pour elle l'hérésie d'un Pape¹⁰. Mgr Lefebvre s'est plutôt placé sur un autre plan, celui non plus théorique mais tout pratique des réalisations concrètes, et cela le conduisit à écarter, du moins provisoirement, cette opinion. « Je ne pense pas », disait-

2. MGR LEFEBVRE, Conférence à Écône le 16 janvier 1979.

3. *Concile de Trente*, session VI du 13 janvier 1547, « Décret sur la justification », chapitre VIII (DS 1532).

4. *Épître aux Hébreux*, XI, 6.

5. Dans l'opuscule *De comparatione auctoritatis Papæ et concilii*, éd. Pollet, 1936. Traduction française : *Le Pape et le Concile*, Courrier de Rome, 2014, n° 132, p. 135.

6. Cf. l'article intitulé « Mgr Schneider » dans le présent numéro du Courrier de Rome.

7. Dans l'opuscule déjà cité, Cajetan fait soigneusement la distinction entre la situation d'un Pape hérétique (chapitres XVII à XXII) et celle d'un Pape qui scandaliserait l'Église par son inconduite morale (chapitres XXIII à XXVIII). La déchéance du Pape est envisagée dans la première situation, non dans la seconde.

8. MGR LEFEBVRE, Conférence à Écône, le 24 février 1977.

9. MGR LEFEBVRE, Conférence à Écône, le 18 mars 1977.

10. Cf. le numéro de janvier 2017 du *Courrier de Rome*.

il, « que ce soit la solution que nous devons prendre, que nous devons suivre. Peut-être un jour, dans vingt ans ou quarante ans, cette période extraordinaire sera jugée. On dira qu'il y a eu des affirmations complètement contraires à la tradition. Mais pour le moment, je pense personnellement que ce serait une erreur de suivre cette hypothèse ¹¹. » Dans les circonstances présentes, en effet, la déchéance du Pape ne représenterait pas un remède suffisant et risquerait plutôt d'aggraver inutilement un préjudice déjà considérable, en rendant plus difficile la défense de l'unité de l'Église et le

maintien de la foi catholique. Mais pour s'être placé sur un plan autre que celui des possibilités abstraites, le fondateur de la Fraternité Saint Pie X s'est toujours inspiré du principe même qui avait commandé jusqu'ici la réflexion spéculative des anciens théologiens : principe du bien des âmes, identifié avec le bien de la sauvegarde de l'unité de la foi dans la sainte Église.

Abbé Jean-Michel Gleize

11. MGR LEFEBVRE, Conférence à Écône, le 18 mars 1977.

MGR SCHNEIDER

1. La page du 21 mars 2019 du « Blog de Jeanne Smits » publie la version française d'un long texte de Son Excellence Mgr Athanasius Schneider, paru la veille en langue anglaise sur le site « Rorate-Caeli.blogspot.com ». La journaliste française accompagne sa traduction d'un titre évocateur : « Sur la question du pape hérétique : Mgr Athanasius Schneider éclaire le débat ¹. » Débat bien difficile, complexe et délicat, en vérité. Mgr Schneider voudrait le ramener à une question précise : « Comment traiter le problème d'un Pape hérétique de manière concrète ? » La question est donc posée sur le plan pratique. Sur ce plan, doivent intervenir non seulement des principes nécessaires et absolus, mais aussi des circonstances variables et relatives. Toute la difficulté est d'accorder les deux, dans une hauteur de vues toute céleste.

2. La réflexion de Mgr Schneider s'inspire-t-elle des mêmes principes, tenus par Mgr Lefebvre et la Fraternité Saint-Pie X ? Sans nier toute la gravité que représente pour l'Église le préjudice de l'hérésie, ni minimiser l'importance de l'intégrité de la foi, le prélat insiste plutôt sur un autre aspect de la question soulevée par l'hérésie éventuelle du Pape. Selon lui, l'opinion selon laquelle l'Église aurait autorité sur le Pape, en cas d'hérésie de la part de celui-ci et pourrait sinon le déposer du moins déclarer sa déchéance, manifesterait « une attitude malsaine de papo-centrisme - en dernière analyse, de *papolatrie* ». De la sorte, les tenants d'une telle opinion auraient fait du Pape « une sorte de demi-dieu, incapable de commettre une quelconque erreur, y compris dans le domaine extérieur à l'objet de l'infailibilité pontificale ». Il y aurait là « l'identification indirecte ou subconsciente de l'Église avec le pape, ou à faire du pape le point de focalisation de la vie quotidienne de l'Église. Cela revient au bout du compte et subconsciemment, à céder à un ultramontanisme, un papo-centrisme, une papolatrie, malsains, c'est-à-dire un culte de la personnalité du pape ». Toujours de l'avis de Mgr Schneider, l'opinion en question serait apparue « seulement au cours du haut Moyen-Âge, au moment où le papo-centrisme a atteint un sommet, où inconsciemment le Pape était identifié avec l'Église en tant que telle ». Et d'y voir « la racine de l'attitude mondaine du prince absolu énonçant la devise : *L'État*

c'est moi ! soit, en termes ecclésiastiques : *l'Église c'est moi !* »

3. Cette manière - étonnante - de présenter les choses se ressent d'une vision héritée de la nouvelle théologie ². N'en déplaise à Mgr Schneider, *papolatrie*, *papocentrisme*, *ultramontanisme* ne sont que des mots, les mots dont on a usé et abusé pour discréditer la meilleure tradition théologique ³, celle qui avait pris soin de définir le pouvoir du Pape, en conformité avec les données initiales de la Révélation divine. On ne saurait d'ailleurs défendre l'Église au détriment du Pape, et la difficulté que représente pour l'ecclésiologie l'hypothèse d'un Pape tyrannisant l'Église doit se résoudre à la lumière de la définition même de la Papauté, tant il est vrai qu'une bonne définition renferme toujours à l'avance le moyen de répondre aux objections qui peuvent éventuellement s'élever contre elle. Cette définition est contenue dans les sources de la Révélation divine et dans les enseignements pérennes du Magistère ecclésiastique qui en donnent l'explication prioritaire. Le principe premier de toute l'ecclésiologie est exprimé dans l'Évangile selon saint Matthieu, au verset dix-huit du chapitre seizième. Saint Pierre et tous ses successeurs, les évêques de Rome, sont la « pierre », sur laquelle le Christ construit incessamment son Église, et il faut entendre par là que le Pape est, en tant que successeur de saint Pierre, vicaire du Christ et

2. JOSEPH RATZINGER, *Le Nouveau Peuple de Dieu*, Aubier, 1971, p. 49 ; JEAN-MARIE TILLARD, *L'Évêque de Rome*, Cerf, 1984, p. 111 ; KLAUS SCHATZ, *La Primauté du Pape. Son histoire, des origines à nos jours*, Cerf, 1992, p. 65 ; YVES CONGAR, *L'Église, de saint Augustin à l'époque moderne*, 1996, p. 89-122 ; HERMANN J. POTTMEYER, *Le Rôle de la papauté au troisième millénaire. Une relecture de Vatican I et de Vatican II*, Cerf, 2001, p. 24.

3. Les traités du *De Ecclesia* et du *De romano Pontifice*, chez JEAN-BAPTISTE FRANZELIN, LOUIS BILLOT, DOMINIQUE PALMIERI, TIMOTHÉE ZAPELENA, JOACHIM SALAVERRI, les articles du PÈRE DUBLANCHY dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, ainsi que les différents auteurs de la tradition théologique ayant touché cette question : JEAN DE TORQUEMADA dans sa *Summa de Ecclesia*, CAJETAN dans son traité *De comparatione auctoritatis Papæ et concilii*, SAINT ROBERT BELLARMIN dans ses *Controverses*, FRANÇOIS SUAREZ dans son *Cursus theologicus*. Le lecteur pourra en trouver les références précises dans l'étude de ARNALDO-XAVIER DA SILVEIRA, *La Nouvelle Messe de Paul VI : qu'en penser ?* p. 213-281 ainsi que dans les articles parus dans le numéro de janvier 2017 du *Courrier de Rome*.

1. Sauf indication contraire, les citations entre guillemets qui vont suivre sont empruntées à la traduction française du texte de Mgr Schneider, parue sur le Blog de Jeanne Smits.

comme tel chef de toute l'Église, revêtu du Primat, c'est-à-dire du pouvoir de suprême et universelle juridiction. Tel est l'enseignement de la Tradition constante et unanime, dont le premier concile du Vatican, dont les Papes Léon XIII dans l'Encyclique *Satis cognitum* et Pie XII dans l'Encyclique *Mystici corporis* ont donné l'expression achevée. Léon XIII déclare nettement que cette vérité n'est pas une exagération du haut Moyen-Âge, et il le prouve en citant les Pères de l'Église : « Tel était », dit-il, « déjà auparavant le sentiment unanime de l'antiquité qui, sans la moindre hésitation, a toujours regardé et vénéré les évêques de Rome comme les successeurs légitimes du bienheureux Pierre. Qui pourrait ignorer combien nombreux, combien clairs sont sur ce point les témoignages des saints Pères ?⁴ » Les théologiens n'ont fait que reprendre et développer ces enseignements divinement révélés. L'Église est donc bien, en quelque sorte, dans le Pape comme dans son chef, selon l'adage attribué à saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi et Ecclesia*, au sens où, comme le rappelle Léon XIII, « dans la société chrétienne, la cause efficiente de l'unité est l'Église romaine »⁵.

4. D'autre part, considérer le Pape comme le chef suprême de toute l'Église, sur le plan de son pouvoir juridictionnel proprement dit n'aboutit pas chez ces théologiens à faire de lui un « demi-dieu » infaillible en tous ses actes, sur le plan **différent** de son pouvoir magistériel. Cajetan, par exemple, affirme qu'en dehors des limites d'un jugement porté avec autorité en matière de foi, le Pape, cela est certain, « risque de se tromper davantage que tout le reste de l'Église en matière de foi »⁶. Il est vrai que, de l'avis le plus commun des théologiens, le Magistère pontifical simplement ordinaire est considéré comme habituellement inerrant⁷, mais cela est autre chose qu'une infaillibilité entendue au sens strict. Songeons aussi que le Pape n'est pas seul. La prédication ordinaire de la toute hiérarchie ecclésiastique, du fait même qu'elle est constante et unanime, représente un signe infaillible, car elle est garantie de toute erreur, grâce au « charisme certain de la vérité qui est, qui a été et qui sera toujours "dans la succession de l'épiscopat depuis les apôtres", non pas pour qu'on tienne ce qu'il semble meilleur et plus adapté à la culture de chaque âge de pouvoir tenir, mais pour que "jamais on ne croie autre chose, ni qu'on ne comprenne autrement la vérité absolue et immuable prêchée depuis le commencement par les apôtres" ». » Nous avons ici affaire à un autre type d'assistance divine, bien distinct du charisme « de la vérité et de la foi indéfaillante », départi à saint Pierre et à ses successeurs et dont il est question dans la constitu-

tion *Pastor aeternus*⁹. Avec cet autre type d'assistance, c'est toute la hiérarchie de l'Église enseignante, non seulement le Pape, mais aussi tous les évêques avec lui et sous lui, qui bénéficient d'un « charisme certain de vérité », grâce auquel l'Église enseignée peut s'appuyer sur la prédication ordinaire du Magistère de tout l'épiscopat, sans aucun risque d'erreur pour sa croyance.

5. Mais par-dessus tout, comme nous le rappelions plus haut, c'est la définition même de la papauté qui renferme le principe de solution à la difficulté présente. Le Pape, successeur de saint Pierre, est essentiellement et par définition le « vicaire du Christ ». Tel est le sens de la métaphore évangélique, où saint Pierre (et avec lui chacun de tous ses successeurs) est comparé à une « base » sur laquelle le Christ bâtit son Église. C'est encore Léon XIII¹⁰ qui nous indique comment il convient d'entendre la portée de cette expression, toujours en citant le témoignage des Pères de l'Église¹¹ : « Quand Jésus lui dit : *Tu es la pierre*, cette parole lui conféra un beau titre de noblesse. Et pourtant il est la pierre, non pas comme le Christ est la pierre, mais comme Pierre peut être la pierre. Car le Christ est essentiellement la pierre inébranlable, et c'est par elle que Pierre est la pierre¹². Car Jésus communique ses dignités sans s'appauvrir. [...] Il est la pierre, il fait de son Apôtre la pierre. » Le Pape est la base de l'Église seulement par participation, et dans la dépendance du Christ, qui est cette base par essence : tel est le sens de l'expression consacrée où nous confessons comme une vérité de foi que le Pape est « le vicaire du Christ ». Le lointain prédécesseur de Léon XIII, le Pape saint Léon le Grand, mettait déjà en relief la même idée, lorsqu'il plaçait dans la bouche de Notre-Seigneur ces propos adressés à saint Pierre : « Bien que je sois, moi, la pierre indestructible, moi, la pierre angulaire qui des deux ne fais qu'un seul, bien que je sois le fondement en dehors duquel nul n'en peut poser d'autre, toi aussi, cependant, tu es pierre, car ma force t'affermis, en sorte que ce qui m'appartient en propre par puissance te soit commun avec moi par participation¹³. »

6. Cette idée a été explicitée par le Père Calmel, dans un très beau texte¹⁴, dont la profondeur inégalée, conjuguée aux sages décisions de Mgr Lefebvre, devrait plus

4. LÉON XIII, Encyclique *Satis cognitum* du 29 juin 1896, *Acta Sanctae Sedis*, T. XXVIII, p. 730.

5. ID., *ibidem* : « ... quia in christiana republica causa efficiens unitatis est Ecclesia romana. »

6. CAJETAN, *De comparatione auctoritatis Papae et concilii*, éd. Pollet, 1936. Traduction française : *Le Pape et le Concile*, Courrier de Rome, 2014, n° 131, p. 135.

7. Cf. le numéro d'avril 2016 du *Courrier de Rome*.

8. SAINT PIE X, Motu proprio *Sacrorum antistitum* (Serment anti-moderniste), DS 3549 : « de charismate veritatis certo ».

9. Concile Vatican I, constitution *Pastor aeternus*, chapitre IV, DS 3071 : « Veritatis et fidei numquam deficientis charisma Petro ejusque in hac cathedra successoribus divinitus collatum. » Il s'agit du « charisme de la vérité et de la foi qui ne défaille jamais, donné par Dieu à saint Pierre et à tous ceux qui doivent lui succéder dans cette chaire », celle du Primat de l'évêque de Rome.

10. LÉON XIII, Encyclique *Satis cognitum* du 29 juin 1896, *Acta Sanctae Sedis*, T. XXVIII, p. 728-729.

11. Il s'agit ici d'un passage d'une Homélie *Sur la pénitence*, attribué à saint Basile.

12. « Christus enim essentialiter petra inconcussa ; Petrus vero per petram ».

13. SAINT LÉON LE GRAND, *Quatrième Sermon sur sa consécration*, chapitre II.

14. ROGER-THOMAS CALMEL, O.P., « De l'Église et du Pape » dans *Brève apologie pour l'Église de toujours*, Éditions Diffrailivre, 1987, p. 102-118.

que jamais nourrir la réflexion des catholiques de notre temps, et leur donner les vrais moyens de répondre aux vraies questions. La vérité première que ce texte commence par rappeler est celle que les réflexions de Mgr Schneider tendraient malheureusement à minimiser : « Il n'y a pas d'Église sans vicaire du Christ infaillible et doté de la Primauté ¹⁵. » Cette vérité est le principe divinement révélé, qui doit servir d'assiette à toute la réflexion théologique sur l'Église. « Jésus Christ a voulu une Église ayant à sa tête l'évêque de Rome qui est son vicaire visible en même temps que l'évêque des évêques et de tout le troupeau. Il lui a conféré la prérogative du roc afin que l'édifice ne s'écroule jamais. Il a prié d'une prière efficace pour que lui, au moins, parmi tous les évêques, ne fasse point naufrage dans la foi de sorte que, s'étant ressaisi après les défaillances dont il ne sera pas nécessairement préservé, il confirme à la fin ses frères dans la foi ; ou alors, si ce n'est lui en personne qui raffermir ses frères dans la foi, que ce soit l'un de ses premiers successeurs ¹⁶. » L'autre idée qui découle immédiatement de ce principe, où elle est d'ailleurs contenue en acte, est que « quelles que soient les misères, même dans le domaine religieux, de ce vicaire visible et temporaire de Jésus-Christ, c'est Jésus lui-même qui gouverne son Église, qui gouverne son vicaire dans le gouvernement de l'Église ; qui gouverne de telle sorte son vicaire que celui-ci ne puisse pas engager son autorité suprême dans des bouleversements ou des complicités qui changeraient la religion ¹⁷. » En effet, « si le Pape est le vicaire visible de Jésus qui est remonté dans les cieux invisibles, il n'est pas plus que le vicaire : *vices gerens*, il tient lieu mais il demeure autre. [...] Si le Pape est préservé de défaillir quand il engage son autorité au titre où elle est infaillible, il peut faillir en bien d'autres cas. Qu'il défaille, en dessous bien entendu de ce qui relève de l'infaillibilité, cela n'empêchera pas le chef unique de l'Église, le souverain prêtre invisible, de poursuivre le gouvernement de son Église ¹⁸. » Cette nature essentiellement vicairie de la papauté signifie donc que « l'Église n'est pas le Corps mystique du pape » ; elle signifie que « l'Église avec le Pape est le Corps mystique du Christ » ¹⁹. Nous tenons ainsi le principe divinement révélé et absolument nécessaire, qui nous donne la solution à la difficulté posée par la situation éventuelle d'un Pape hérétique : le pouvoir du Pape est limité par le Christ et non par l'Église ²⁰.

7. Appliquant ce principe, le Père Calmel concluait avec ces lignes, qui montrent à quel point s'avère insuffisante la réflexion d'un Mgr Schneider : « Il ne faut pas que les faiblesses d'un Pape nous fassent oublier, si peu que ce soit, la solidité et la sainteté de la seigneurie de

notre Sauveur, nous empêchent de voir la puissance de Jésus et sa sagesse qui tient en sa main même les Papes insuffisants, qui contiennent leur insuffisance dans des bornes infranchissables ²¹. » En effet, le moyen dont dispose l'Église pour se prémunir contre l'hérésie éventuelle d'un Pape est d'abord et avant tout, dans son principe fondamental, cette seigneurie du Sauveur, le souverain pouvoir du chef invisible, qui est la base de l'Église par essence, la pierre dont Pierre tient sa propre solidité. Et cette seigneurie du Sauveur qui préserve l'Église des faiblesses du pape s'exerce **à travers la papauté même**. Le moyen de se prémunir contre l'hérésie du Pape n'est pas à proprement parler, comme le prétend Mgr Schneider, vraisemblablement influencé en cela par la nouvelle ecclésiologie de *Lumen gentium*, « le ministère de suppléance des représentants de l'épiscopat » ou « le *sensus fidei* invincible des fidèles ». Ce moyen est la propre régence du Christ, telle qu'elle s'exerce **à travers le Pape**, pour toujours empêcher que les portes de l'enfer prévalent contre l'Église. À ceux qui objecteraient ainsi que cette régence du Christ ne peut faire l'économie des causes secondes, le principe même de la nature vicairie de la papauté donne le moyen de répondre : c'est d'abord et avant tout (*primo et per se* auraient dit nos scolastiques) à travers le Pape que le Christ donne à l'Église le moyen de se protéger contre le Pape. Le Pape doit rester la première de toutes ces causes secondes à travers lesquelles le Christ régit son Église, en respectant l'ordre qu'il a lui-même établi. Et c'est du Pape que les autres forces vives de la Tradition et de l'Église recevront les moyens de se protéger contre l'hérésie. La foi de l'Église lui vient du Christ toujours par l'entremise du Pape. Ce que le concile Vatican II a voulu désigner comme un « *sensus fidei* » ²² n'est pas la résultante d'une assistance du Saint-Esprit, qui s'exercerait directement sur le corps entier des fidèles. Et les « représentants de l'épiscopat » ne sauraient non plus exercer « un ministère de suppléance » en lieu et place d'une papauté défaillante, comme si le Saint-Esprit préservait directement l'Église, dans sa foi et dans ses mœurs, par l'entremise d'un collège de cardinaux ou d'évêques. Les promesses de l'Évangile concernent d'abord et avant tout la chaire de saint Pierre. Et c'est pour se rattacher à elle et s'appuyer sur les enseignements séculaires de son Magistère vivant qu'aussi bien les simples fidèles que les évêques peuvent se prémunir contre les défaillances éventuelles du Pape de l'heure présente. Le Christ préserve ainsi incessamment les fidèles et les pasteurs des atteintes présentes de l'hérésie grâce à tous les enseignements passés de l'unique « pierre » sur laquelle il a édifié une fois pour toutes son unique Église.

8. Nous ne nions pas que le « sens de la foi » ou plus exactement le « *sensus catholicus* » des fidèles puisse jouer son rôle pour résister à l'hérésie ; mais ce rôle est

15. CALMEL, *ibidem*, p. 104.

16. ID., *ibidem*, p. 104.

17. ID., *ibidem*, p. 104.

18. ID., *ibidem*, p. 105.

19. ID., *ibidem*, p. 106.

20. Toute la réflexion de CAJETAN dans son *Apologia tractatus de comparatione auctoritatis Papæ et concilii*, aux chapitres I à VI, éd. Pollet, 1936, met ce point en évidence. Traduction française : *Le Pape et le concile*, Courrier de Rome, 2014, p. 299 et sq.

21. CALMEL, *ibidem*, p. 106.

22. Constitution *Lumen gentium*, chapitre II, n° 12, passage d'ailleurs repris par le PAPE FRANÇOIS dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, au n° 119. Cf., l'article « Le sens de la foi : principe et fondement d'une église synodale ? » dans le numéro d'octobre 2015 du *Courrier de Rome*.

celui d'une règle elle-même réglée, non par l'Esprit, comme le prétend Vatican II ²³, mais par les enseignements passés du Magistère des Papes. Nous ne nions pas non plus que les représentants de l'épiscopat puissent suppléer aux défaillances d'un Pape hérétique ; mais cette suppléance est rendue possible dans la dépendance directe non de l'Esprit mais du Magistère antérieur de tous les Papes prédécesseurs du Pape tombé dans l'hérésie. Tel fut l'argument constamment développé par Mgr Lefebvre pour rendre compte de sa conduite et dont il donna la synthèse parfaite lors des consécérations épiscopales du 30 juin 1988. « Il me semble entendre, mes bien chers frères, il me semble entendre la voix de tous ces papes depuis Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, saint Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII, nous dire : "Mais de grâce, de grâce, qu'allez-vous faire de nos enseignements, de notre prédication, de la foi catholique, allez-vous l'abandonner, allez-vous la laisser disparaître de cette terre ? De grâce continuez à garder ce trésor que nous vous avons donné. N'abandonnez pas les fidèles, n'abandonnez pas l'Église, continuez l'Église" [...] C'est pourquoi nous sommes persuadé qu'en faisant cette consécration aujourd'hui, nous obéissons à l'appel de ces Papes et par conséquent à l'appel de Dieu, car ils représentent Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Église ²⁴. » Cet argument tire toute sa force de la définition même de la Papauté, c'est-à-dire de la nature essentiellement vicairie du pouvoir du Pape. Car, pour être vicairie, celui-ci doit se faire l'unique et incessant écho de l'unique et incessante Parole du même Christ. Tout le poids des échos passés allant toujours dans le même sens représente alors la base solide sur laquelle peut constamment s'appuyer l'Église ²⁵. Car le Christ demeure le même, hier, aujourd'hui et dans tous les siècles ²⁶, à travers le Magistère de la chaire de saint Pierre, qui est le Magistère toujours vivant, qu'il soit passé ou présent, « règle prochaine et universelle de la vérité en matière de foi et de mœurs », dit Pie XII ²⁷.

9. Si les anciens théologiens ont envisagé la possibilité

de proclamer la déchéance du Pape tombé dans l'hérésie, ils en donnaient pour justification l'autorité même du droit divin positif, dont ils pensaient découvrir l'expression dans les sources de la Révélation ²⁸. Cohérents avec le principe premier de l'ecclésiologie, ils considéraient le Pape comme le vicairie du Christ et estimaient donc que seul le Christ possédait l'autorité suffisante pour démettre le Pape de son pouvoir ²⁹. L'idée que l'Église ait ici-bas autorité sur le Pape, pour pouvoir le déposer, était pour eux inacceptable. De la sorte, si la proclamation de la déchéance du Pape n'est pas à retenir comme hypothèse suffisamment fondée, ce n'est pas, comme le pense Mgr Schneider, parce qu'elle serait la conséquence abusive d'un principe abusif. C'est parce que, le Pape demeurant dans sa définition essentielle le vicairie du Christ, la possibilité de sa déchéance en cas d'hérésie, de par une volonté expresse du Christ, n'apparaît pas suffisamment établie dans les sources de la Révélation. Et sur le plan pratique, cette possibilité n'est pas à retenir, aux yeux de la prudence, en raison du préjudice qu'elle occasionnerait pour l'Église.

10. Pour le reste, les réflexions de Mgr Schneider redissent des évidences historiques (l'arianisme, le Pape Honorius) ³⁰ ou théologiques (« le Pape n'est pas un monarque absolu qui peut faire et dire ce qu'il veut, qui peut changer la doctrine ou la liturgie selon son bon vouloir »). Nous convenons sans peine de l'exactitude matérielle de ces données, sauf à redire sur les réflexions concernant les différentes réformes liturgiques. Mais on nous dispensera de cautionner l'argumentation de fond du prélat, qui se ressent trop de la nouvelle ecclésiologie. Dans son orientation démocratique et collégialiste, celle-ci méconnaît la véritable nature de la papauté, qui s'estompe d'ailleurs au profit d'un prétendu « office » ou « ministère pétrinien ». Le grand mérite de Mgr Lefebvre reste d'avoir défendu l'Église et sa Tradition au nom même de la papauté, c'est à dire en s'appuyant sur le principe premier de toute l'ecclésiologie, le « Tu es Petrus ».

Abbé Jean-Michel Gleize

23. Le n° 12 de *Lumen gentium* dit en effet que « la collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. I Jn, II, 20-27) ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier ». Ce sens de la foi est « éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité ». Et même si « la conduite du Magistère sacré » intervient à son niveau, ce n'est pas elle qui est le principe propre de l'infailibilité du Peuple.

24. INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT PIE X, *Vu de haut* n° 13, « Vatican II. L'autorité d'un concile en question », 2006, p. 64.

25. Voir : ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE, « La critique du Concile et ses supposés » dans Institut Universitaire Saint Pie X, *Vu de haut* n° 20, « Vatican II, les points de rupture. Actes du Colloque des 10 et 11 novembre 2012 », 2014, p. 130-133.

26. *Hb, XIII*, 8.

27. PIE XII, Encyclique *Humani generis* du 12 août 1950, *Acta Apostolicae Sedis*, T. XLII, p. 567. Lorsque l'on dit que le Magistère est « vivant », cela doit s'entendre non du Magistère présent par rapport au Magistère passé mais du Magistère tout court par rapport à la Révélation, qui est close. Cf. l'article « Seulement le Magistère ? » dans le *Courrier de Rome* de février 2016.

28. Voir sur ce point notre « Introduction » dans THOMAS DE VIO CAJETAN, *Le Pape et le concile*, Courrier de Rome, 2014, § XXVII-XLIV, p. 35-46.

29. Voir sur ce point THOMAS DE VIO CAJETAN, *Le Pape et le concile*, Courrier de Rome, 2014, chapitres 17-22, p.193-235.

30. ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE, « Une crise sans précédents » dans Institut Universitaire Saint Pie X, *Vu de haut* n° 14, « L'Église, lumière de la cité », 2008, p. 75-102.

LE PAPE FRANÇOIS ET L'ISLAM : DU CONCILE À LA RELIGION MONDIALE

Un texte a récemment fait sensation : le *Document sur la Fraternité humaine, pour la Paix mondiale et la coexistence commune*, signé par le Pape François et le Grand Imam Al-Azhar le 4 février dernier, à la suite de la visite du Pape aux Émirats Arabes Unis. Cette déclaration a été signée par le Pape François « au nom de l'Église catholique » : il est donc indispensable, pour nous catholiques, de prendre position ouvertement contre un texte qui n'a rien de catholique, pour ne pas être impliqués dans une fausse profession de foi faite aussi « en notre nom ». Bien que signée par le Pape, en effet, cette déclaration n'est pas un acte magistériel, et elle contredit même les commandements du Magistère et de la religion : voilà pourquoi nous pouvons y déceler des erreurs et prendre position contre elle.

Le titre même du document rappelle clairement une terminologie d'empreinte maçonnique : la fraternité est une notion typique des loges, qui se substitue à la charité et à la communion des Saints (qui impliquent la foi catholique authentique, seule cause de vraie unité entre les hommes) ; quant à la « paix mondiale », fétiche de tous les œcuménistes de l'époque du rassemblement d'Assise en 1986, c'est un autre mythe maçonnique qui justifie la destruction de tout élément de division entre les hommes, en particulier le catholicisme authentique, et qui rappelle le titre et les idées du célèbre opuscule de Kant *Pour la paix perpétuelle* (1795).

Quel Dieu pour la foi de deux religions ?

Dans l'avant-propos, il est fait mention d'une « foi » en Dieu dont le fruit serait la fraternité humaine. Nous verrons que cette foi ne peut pas être la foi catholique, mais probablement pas non plus la foi musulmane. En effet, ce n'est pas une « foi » qui peut être comprise dans le sens classique, comme adhésion à une révélation extérieure : le contenu de cette révélation est même complètement indifférent, puisqu'il est valable tant pour le chrétien (pour lequel Dieu a révélé qu'Il est trine et incarné) que pour le musulman (pour lequel Dieu a révélé qu'il n'est NI trine NI incarné). Nous ne sommes pas en train de parler de connaissances de Dieu plus ou moins déterminées, ou de niveaux de connaissance différents mais compatibles, comme cela pourrait être le cas de ceux qui connaissent Dieu au moyen de la raison naturelle mais n'ont pas notion de la Révélation : ce discours n'est pas valable a priori pour ceux qui (comme les musulmans) ont rejeté explicitement la révélation, en créant un Dieu dont la notion n'est pas « préparatoire » à la foi chrétienne, mais contradictoire avec elle. En ce sens, évoquer (comme l'ont fait certains) la *Summa contra gentiles* de St Thomas, qui veut appuyer la dispute (distincte du dialogue) avec les infidèles sur l'éventuel terrain commun de la connaissance rationnelle de Dieu, est un prétexte, et complètement étranger à la lettre et à l'esprit de ce document. Cette approche pouvait en effet se référer à une époque où une partie du monde islamique distinguait foi et raison sur des bases aristotéliennes, comme on le fai-

sait dans la Chrétienté, mais tout cela est bien éloigné du débat actuel.

On déduit rapidement que le document ne traite pas du Dieu connu par la simple raison, sans autres déterminations : on parle en effet du « Dieu » qui se révèle aux deux religions en prenant comme « plus petit dénominateur commun » non pas des vérités rationnelles communes, mais les vérités révélées qui se ressemblent dans les deux religions : par exemple le jugement dernier, ou certains préceptes moraux. Du reste il est constamment fait référence aux religions comme telles, et non à des principes philosophiques. On parle par ailleurs d'une « grande grâce divine qui rend frères tous les êtres humains », et il y a au moins une citation de l'un des livres saints des deux religions, bien évidemment le Coran. La citation du verset 32 de la sourate 5, que le Pape lui-même reprend à son compte comme parole de Dieu, dirait : « quiconque tue une personne est comme s'il avait tué toute l'humanité et quiconque en sauve une est comme s'il avait sauvé l'humanité entière. » Passons sur le fait que cette citation est tronquée et que le Coran exprime en réalité une notion différente¹ : le fait est que l'on se réfère ici à une sorte de « révélation » commune, comme l'affirme aussi le passage qui définit catholiques et musulmans comme « Nous – croyants en Dieu, en la rencontre finale avec Lui en Son Jugement ».

Le « Dieu » des modernistes

Quel est donc ce Dieu, au nom duquel on fait cette déclaration ? Les lecteurs de l'encyclique *Pascendi* l'ont compris depuis plus de cent ans : **c'est tout simplement le « Dieu » des modernistes**, le dieu panthéiste qui vit et parle dans le sentiment religieux de l'homme. Un Dieu dont toutes les religions sont de légitimes expressions, parce que manifestations humaines et historiques d'une expérience intérieure de l'homme, non d'une révélation extérieure. Les dogmes contradictoires des différentes fois ne doivent pas effrayer, si on les comprend comme des expressions poétiques que les cultures humaines ont élaborées pour parler du divin qui se trouve dans l'homme. Bien sûr, si on voulait les faire correspondre à des vérités existant à l'extérieur de l'homme, alors les reli-

1. Voici le texte complet : « C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre. La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement » (5, 32-33).

gions deviendraient dangereusement contradictoires, comme au Moyen-Âge, et nécessairement violentes et sources d'opposition, mais par chance il n'en est pas ainsi, nous disent le Pape et le Grand Imam. Si elles sont comprises à la façon des modernistes (c'est-à-dire vidées de toute signification réelle), les religions seront sources de fraternité humaine. Le vrai sens religieux, nous dit le document, la vraie *foi*, peut porter seulement à la justice et à la miséricorde. Les « valeurs religieuses », toujours comprises dans un sens vague, sont même le remède « à une conscience humaine anesthésiée » et à la domination du matérialisme : le monde moderne ne doit pas reléguer les religions au rang de subcultures, mais parmi les éléments capables d'apporter une contribution valable à la société. On voit clairement réapparaître la fonction « sociale » et instrumentale des religions (toujours comprises dans leur version moderniste), si chère à Ratzinger (sur qui nous reviendrons sous peu).

Le Pape François le disait déjà dans l'encyclique *Laudato si* (n. 200) : « Si une mauvaise compréhension de nos propres principes nous a parfois conduits à justifier le mauvais traitement de la nature, la domination despotique de l'être humain sur la création, ou les guerres, l'injustice et la violence, nous, les croyants, nous pouvons reconnaître que nous avons alors été infidèles au trésor de sagesse que nous devons garder. Souvent les limites culturelles des diverses époques ont conditionné cette conscience de leur propre héritage éthique et spirituel, mais c'est précisément le retour à leurs sources qui permet **aux religions** de mieux répondre aux nécessités actuelles. » Le retour aux sources, à l'expérience originelle des fondateurs pour se moderniser, dans le dialogue avec la conscience moderne, est précisément l'un des principes clés du modernisme, qui devrait donc simplement être appliqué à chaque religion pour la rendre actuelle et « civique ». Les religions (au pluriel) peuvent offrir leur contribution (*ibid.*, n. 62) parce que selon l'idée ratzingerienne évoquée, elles sont dignes d'être vues par les laïcistes non comme des « sous-cultures », selon le modèle du laïcisme français, mais comme des richesses culturelles et des formes de sagesse à ne pas négliger². Tel était du reste le véritable sens du discours de Benoît XVI à l'université de Ratisbonne, le 12 septembre 2006 : ce n'était pas une condamnation de l'Islam en tant que violent (la question historique et la citation de Manuel Paléologue, qui firent tant sensation, étaient au plus un point de départ maladroit), mais de toute violence au nom de quelque foi que ce soit, comme contraire au *logos*. Un *logos* qui devenait toutefois l'instrument pour faire parler les religions³ (au pluriel) avec les exigences non pas tant de la « raison » au sens classique (ce qui

conduirait à écarter toutes les fausses fois, comme non fondées ou contenant des éléments irrationnels) que de l'illumination et du scientisme moderne⁴, et donc pour les présenter comme dignes d'entrer dans le débat actuel et les rendre opérationnelles pour le bien commun du monde moderne⁵. Une thèse qui, on le voit, n'est pas très différente de celle du document d'Abu Dhabi : le monde moderne a voulu exclure les religions comme irrationnelles, mais en réalité il a encore des exigences spirituelles (au sens moderniste du terme) que (toutes) les religions peuvent aider à satisfaire, si l'on veut s'ouvrir à des dimensions plus élevées. L'élargissement de l'utilisation de la raison ferait reconnaître ces exigences, auxquelles les religions apporteraient une réponse : mais cela, toujours en faisant abstraction du contenu de celles-ci, ou au moins en réadaptant le contenu (pour cette raison même toujours relatif et substantiellement indifférent) à ces nécessités humaines, qu'elles soient d'ordre philosophique (selon la perception de Ratzinger) ou purement politique, comme dans ce cas.

Pour revenir à notre texte, il affirme que le « réveil du **sens religieux** »... chez les nouvelles générations est donc important, par l'éducation saine et l'adhésion aux valeurs morales et aux justes enseignements religieux (sic), pour faire face aux tendances individualistes, égoïstes, conflictuelles, au radicalisme et à l'extrémisme aveugle sous toutes ses formes et ses manifestations ». Rappelons que nous sommes dans une déclaration com-

4. « L'essai d'autocritique de la raison moderne esquissé ici à très gros traits n'inclut d'aucune façon l'idée qu'il faille remonter en deçà des Lumières (*Aufklärung*) et rejeter les intuitions de l'époque moderne. Nous reconnaissons sans réserve la grandeur du développement moderne de l'esprit. Nous sommes tous reconnaissants pour les vastes possibilités qu'elle a ouvertes à l'homme et pour les progrès en humanité qu'elle nous a donnés. L'éthique de la scientificité – vous y avez fait allusion M. le Recteur magnifique – est par ailleurs volonté d'obéissance à la vérité et, en ce sens, expression d'une attitude fondamentale qui fait partie des décisions essentielles de l'esprit chrétien. Il n'est pas question de recul ni de critique négative, mais d'élargissement de notre conception et de notre usage de la raison. Car, tout en nous réjouissant beaucoup des possibilités de l'homme, nous voyons aussi les menaces qui surgissent de ces possibilités et nous devons nous demander comment les maîtriser. Nous ne le pouvons que si foi et raison se retrouvent d'une manière nouvelle, si nous surmontons la limitation autodécrite de la raison à ce qui est susceptible de falsification dans l'expérience et si nous ouvrons de nouveau à la raison tout son espace » (*Ibidem*).

5. « C'est ainsi seulement que nous devenons capables d'un véritable dialogue des cultures et des religions, dont nous avons un besoin si urgent. Dans le monde occidental domine largement l'opinion que seule la raison positiviste et les formes de philosophie qui s'y rattachent seraient universelles. Mais les cultures profondément religieuses du monde voient cette exclusion du divin de l'universalité de la raison comme un outrage à leurs convictions les plus intimes. Une raison qui reste sourde au divin et repousse la religion dans le domaine des sous-cultures est inapte au dialogue des cultures » (*Ibidem*).

6. Selon la terminologie caractéristique du modernisme, c'est le « sens religieux » inhérent à l'homme qui est la source de la foi, et non la révélation d'un Dieu transcendant.

2. Cf. *Laudato si* n. 63.

3. « Pour la philosophie et, d'une autre façon, pour la théologie, écouter les grandes expériences et les grandes intuitions des traditions religieuses de l'humanité [*au pluriel*, ndr], mais spécialement de la foi chrétienne, est une source de connaissance à laquelle se refuser serait une réduction de notre faculté d'entendre et de trouver des réponses. » BENOÎT XVI, *Discours dans le Grand Amphithéâtre de l'Université de Ratisbonne*, 12 septembre 2006.

mune catho-islamique : quels sont les « justes enseignements religieux », sinon les enseignements génériques et purifiés par le modernisme, sans dogmes, si ce n'est comme habillage poétique d'une éducation socialement utile ? Les chefs religieux, accusés de diviser, sont présentés à la politique mondiale comme capables d'unir au nom d'un sens religieux partageable par tous précisément parce qu'il est indéterminé. Tellement indéterminé qu'il est formulé par cette tautologie glaçante : « Le premier et le plus important objectif des religions est celui de croire en Dieu, de l'honorer et d'appeler tous les hommes à croire que cet univers dépend d'un Dieu qui le gouverne, qu'il est le Créateur qui nous a modelés avec Sa Sagesse divine et nous a accordé le don de la vie pour le préserver. » Il n'y a qu'un moderniste pour concevoir d'honorer Dieu en dehors de la religion catholique révélée par Lui.

Une « religion » vide

Voilà donc la profession de l'utilité et de l'innocuité des religions (toujours au pluriel) : « De même nous déclarons – fermement – que les religions n'incitent jamais à la guerre et ne sollicitent pas des sentiments de haine, d'hostilité, d'extrémisme, ni n'invitent à la violence ou à l'effusion de sang. Ces malheurs sont le fruit de la déviation des enseignements religieux, de l'usage politique des religions et aussi des interprétations de groupes d'hommes de religion qui ont abusé – à certaines phases de l'histoire – de l'influence du sentiment religieux sur les cœurs des hommes pour les conduire à accomplir ce qui n'a rien à voir avec la vérité de la religion, à des fins politiques et économiques mondaines et aveugles. C'est pourquoi nous demandons à tous de cesser d'instrumentaliser les religions pour inciter à la haine, à la violence, à l'extrémisme et au fanatisme aveugle et de cesser d'utiliser le nom de Dieu pour justifier des actes d'homicide, d'exil, de terrorisme et d'oppression. Nous le demandons **par notre foi commune en Dieu.** »

Ici la grave affirmation, en plus de celle de la foi commune en « Dieu » et du « sentiment religieux » (voir ci-dessus) concerne l'idée (étrangère à la foi catholique) que l'exercice de la force pour la défense de la foi est toujours et dans tous les cas illégitime et abusif⁷. L'Église enseigne, et dans certains cas proclame légitimement la guerre juste, et ce n'est pas un simple fait historique mais une partie essentielle de sa doctrine. La nier, de même que nier la licéité de la peine de mort, c'est affirmer une hérésie. Ici, au contraire, les religions (toujours au pluriel), revues et corrigées selon la nécessité politique du temps moderne, peuvent échanger leurs contenus, le Christianisme comme l'Islam. Par conséquent (de façon

sournoisement contradictoire), pour le Pape cela n'aurait été qu'opportunisme politique d'avoir déclaré, par le passé, que la guerre au nom de Dieu pouvait être légitime ; mais ce serait pure et vraie religion d'affirmer, sous l'impulsion des opportunités politiques actuelles, qu'il n'y a jamais de guerre légitime au nom de la foi. Il est pour le moins curieux que dans les discours du Pape François l'Église du passé dévie toujours de la vraie expérience religieuse pour des motifs politiques ou mondains⁸, alors que grâce à lui seulement, elle est subitement devenue désintéressée et héroïque face au monde, porteuse d'une religiosité enfin « pure ». Le mythe du « Pape angélique » est constamment auto-alimenté par le Pontife, qui ne manque pas une occasion de se démarquer de ses prédécesseurs « charnels »⁹.

Diversité et liberté religieuse

Un autre point très grave concerne la réaffirmation du droit personnel à la liberté religieuse, déjà proclamée par le Concile et déjà condamnée par de nombreux documents pontificaux. On affirme en particulier, de façon blasphématoire, que **la diversité des religions est fruit de « la sage volonté divine »**¹⁰, attribuant ainsi à Dieu l'erreur et la fausseté, en plus de la contradiction logique. Ce point a, à juste titre, scandalisé un grand nombre : mais n'est-ce pas implicite à chaque activité

8. À titre d'exemple, voir cette citation : « Si nous observons l'histoire, nous voyons que les formes religieuses du catholicisme ont manifestement changé. Nous pensons par exemple aux États pontificaux, où le pouvoir temporel était indissolublement lié au pouvoir spirituel. Ce fut une déformation du christianisme, qui ne correspondait ni à ce que voulait Jésus ni à ce que veut Dieu. Si dans le cours de l'histoire la religion a subi une évolution si grande, pourquoi ne devrions-nous pas penser qu'à l'avenir aussi, elle s'adaptera à la culture du temps ? Le dialogue entre la religion et la culture est fondamental : le Concile Vatican II l'affirmait déjà. Depuis les origines on a toujours demandé à l'Église une continuelle transformation - *Ecclesia semper reformanda* -, et cette transformation prend des formes différentes au cours du temps, sans altérer le dogme. Dans le futur l'Église s'adaptera aux nouvelles époques, selon des formes et des modalités différentes, exactement comme aujourd'hui elle se différencie des anciennes modalités du régéralisme, du juridictionnalisme, de l'absolutisme ». J. M. BERGOGLIO – A. SKORKA, *Il cielo e la terra (Sur la terre comme au ciel – ndt)*, Mondadori 2013.

9. Il s'en était d'ailleurs déjà vanté dans la fameuse interview avec Scalfari, parue dans *La Repubblica* le 1^{er} octobre 2013 : il avait annoncé que, tant qu'il serait Pape, l'Église ne ferait pas de politique, même « s'il n'en a presque jamais été ainsi. Très souvent, l'Église en tant qu'institution a été dominée par le temporalisme et de nombreux membres et hauts représentants catholiques ont encore cette façon de voir ».

10. Voici le texte : « La liberté est un droit de toute personne : chacune jouit de la liberté de croyance, de pensée, d'expression et d'action. Le pluralisme et les diversités de religion, de couleur, de sexe, de race et de langue sont une sage volonté divine, par laquelle Dieu a créé les êtres humains. » Il est curieux que la « diversité de religion », qui devrait dériver d'un choix de l'homme, soit apparentée à des différences de naissance, effectivement voulues par Dieu dans l'ordre de la nature.

7. Nous évitons volontairement la banalité de faire remarquer que les contenus objectifs de l'Islam incluent la violence comme instrument ordinaire de diffusion de la foi, pour nous concentrer sur l'incohérence des affirmations rapportées avec la doctrine de l'Église (sans pour cela affirmer que les contenus des deux religions au sujet de la violence sont superposables, *quod absit*). On attend manifestement de l'Islam un reniement de ses contenus similaire à celui qui a eu lieu pour le Catholicisme.

œcuménique ? Si l'on ne pensait pas que chaque forme de religion est en quelque sorte agréée par « Dieu », comment pourrait-on inviter les représentants d'autres fois à prier selon leurs formes, pour quelque intention que ce soit ? Et pourtant c'est au moins depuis Assise 1986 que nous assistons à de tels phénomènes. Mais pour ceux qui ont compris que l'on parle du Dieu du modernisme, c'est-à-dire du sentiment religieux inhérent à l'homme, le problème ne se pose plus : chaque expression sera légitime et « vraie » en tant qu'authentique et adaptée aux exigences humaines, si possible en phase avec le monde contemporain.

De cette « sage volonté divine » qui a créé la « diversité » viendrait le droit personnel à la liberté de croyance et à la liberté d'« être différents » (sic). Du reste Ratzinger lui-même nous avait expliqué que la liberté religieuse du Concile devait justement être comprise ainsi, précisément comme un vrai droit personnel et inaliénable : « Parmi les droits et les libertés fondamentaux enracinés dans la dignité humaine, la liberté religieuse jouit d'un statut spécial [...] C'est un bien essentiel : toute personne doit pouvoir exercer librement le droit de professer et de manifester individuellement ou de manière communautaire, sa religion ou sa foi, aussi bien en public qu'en privé, dans l'enseignement et dans la pratique, dans les publications, dans le culte et dans l'observance des rites. Elle ne devrait pas rencontrer d'obstacles si elle désire, éventuellement, adhérer à une autre religion ou n'en professer aucune ¹¹. » Cette affirmation est la contradiction littérale de l'enseignement de Grégoire XVI et de Pie IX ¹², n'en déplaise aux « herméneutes » du Concile qui voudraient limiter la portée des déclarations de *Dignitatis humanae* : l'herméneute même par excellence, Ratzinger, comprend la liberté religieuse dans son sens le plus étendu et positif, non pas simplement négatif. Il n'est pas étonnant que le Pape François ne veuille pas être en reste.

11. BENOÎT XVI, *Message pour la XLIV journée pour la paix*, 1^{er} janvier 2011.

12. « À partir de cette idée tout à fait fautive du gouvernement des sociétés, ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Église catholique et le salut des âmes, que Notre Prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de délire [*Mirari vos*] : "La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. Les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou toute autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite". Or, en donnant pour certitudes des opinions hasardeuses, ils ne pensent ni ne se rendent compte qu'ils prêchent "la liberté de perdition" (Saint Augustin, *Lettre* 105), et que "s'il est permis à toutes les convictions humaines de décider de tout librement, il n'en manquera jamais pour oser résister à la vérité et faire confiance au verbiage d'une sagesse tout humaine. On sait cependant combien la foi et la sagesse chrétienne doivent éviter cette vanité si dommageable, selon l'enseignement même de Notre Seigneur Jésus-Christ" (Saint Léon, *Lettre* 164). » PIE IX, encyclique *Quanta cura*, 8 décembre 1864.

Synthèse

En résumé, le document d'Abu Dhabi pose deux affirmations problématiques :

- Islam et Christianisme ont en commun le même Dieu, donc les dogmes sur la divinité du Christ ou la Trinité sont sans importance, parce qu'au sujet du même Dieu on peut affirmer ou nier ces vérités sans que cela pose de problème. Cela s'explique si on a compris la théorie moderniste sur Dieu et sur la foi comme sentiment religieux, qui peut donc légitimement s'exprimer en formules contradictoires, précisément parce qu'elles sont l'expression d'un sentiment et non de réalités extérieures à l'homme.

- Les religions, opportunément adaptées aux nécessités actuelles du temps, peuvent coopérer au bien commun (fraternité) des hommes, elles sont même un facteur important de cette œuvre de construction du nouveau monde de paix. Quand on parle de les purifier de la violence, on entend en réalité qu'elles ne doivent plus affirmer une vérité qui exclut les autres, mais qu'il faut les comprendre au sens moderniste, et qu'elles deviennent par là inoffensives.

Une triste continuité dans l'erreur

S'agit-il ici de notions nouvelles, inédites, sorties de l'esprit perfide du Pape Bergoglio ? Non. Si nous avons déjà parlé de Benoît XVI, nous pouvons retrouver les mêmes arguments exprimés en termes à peu près identiques par Jean-Paul II, en de nombreuses occasions. Quelques citations :

- **Discours du 29 novembre 1979 aux catholiques d'Ankara (Turquie)** : « Aujourd'hui, pour vous, chrétiens résidant ici en Turquie, votre sort est de vivre dans le cadre d'un État moderne – qui prévoit pour tous la libre expression de leur foi sans s'identifier avec aucune –, et avec des personnes qui, dans leur grande majorité, tout en ne partageant pas la foi chrétienne, se déclarent "obéissants envers Dieu", "soumis à Dieu", et même "serviteurs de Dieu", selon leurs propres paroles, qui rejoignent celles de saint Pierre déjà citées (cf. 1 Pt. 2, 16) ; **ils ont donc comme vous, la foi d'Abraham dans le Dieu unique tout-puissant et miséricordieux**. Vous savez que le Concile Vatican II s'est prononcé ouvertement sur ce sujet, et moi-même j'ai rappelé, dans ma première encyclique *Redemptor hominis*, que "le Concile a exprimé son estime pour les croyants de l'Islam, dont la foi se réfère aussi à Abraham" [Jean-Paul II, *Resemptor hominis*, 11]. » Donc non seulement le même Dieu, mais même les définitions coraniques du musulman comme « serviteur de Dieu » correspondraient à la définition du chrétien selon Saint Pierre. Et il continue, avec des termes et des notions à peu près identiques à ceux de la déclaration d'Abu Dhabi : « Mes frères, quand je pense à ce patrimoine spirituel et à la valeur qu'il a pour l'homme et pour la société, à sa capacité d'offrir, surtout aux jeunes, une orientation de vie, de combler le vide laissé par le matérialisme, de donner un fondement sûr à l'organisation

sociale et juridique, je me demande s'il n'est pas urgent, précisément aujourd'hui où chrétiens et musulmans sont entrés dans une nouvelle période de l'histoire, de reconnaître et de développer les liens spirituels qui nous unissent, afin de "protéger et de promouvoir ensemble, pour tous les hommes – comme nous y invite le Concile –, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté" [*Nostra aetate*]. **La foi en Dieu, que professent les descendants spirituels d'Abraham, chrétiens, musulmans et juifs, quand elle est vécue sincèrement, qu'elle pénètre la vie, est un fondement assuré de la dignité, de la fraternité et de la liberté des hommes et un principe de rectitude pour la conduite morale et la vie en société.** Et il y a plus : par suite de cette foi au Dieu créateur et transcendant, l'homme se trouve au sommet de la création. Il a été créé, enseigne la Bible, "à l'image et à la ressemblance de Dieu" (*Gn* 1, 27) ; pour le Coran, livre sacré des musulmans, bien que l'homme soit fait de poussière, "Dieu lui a insufflé son esprit et l'a doté de l'ouïe, de la vue et du cœur", c'est-à-dire d'intelligence (*Sourate* 32, 8). » **À cette époque déjà, Bible et Coran sont cités sur un pied d'égalité.**

- **Discours du 19 mai 1985 à la communauté musulmane de Bruxelles :** « Chrétiens et musulmans, nous nous rencontrons dans la foi au Dieu unique, notre créateur, notre guide, notre juge juste et miséricordieux. Nous nous efforçons tous de mettre en pratique dans notre vie quotidienne la volonté de Dieu, suivant l'enseignement de nos Livres saints respectifs. Nous croyons que Dieu transcende notre pensée et notre univers et que sa présence d'amour nous accompagne chaque jour. Dans la prière, nous nous mettons en présence de Dieu pour l'adorer et lui rendre grâce, pour demander pardon de nos fautes et obtenir son aide et sa bénédiction. » Le discours continue sur la nécessité d'émulation entre croyants dans les bonnes œuvres, afin que toute la société en bénéficie.

- **Discours du 19 août 1985 aux jeunes musulmans dans le stade de Casablanca (Maroc) :** « Chrétiens et musulmans, nous avons beaucoup de choses en commun, comme croyants et comme hommes. Nous vivons dans le même monde, marqué par de nombreux signes d'espérance, mais aussi par de multiples signes d'angoisse. Abraham est pour nous un même modèle de foi en Dieu, de soumission à sa volonté et de confiance en sa bonté. Nous croyons au même Dieu, le Dieu unique, le Dieu vivant, le Dieu qui crée les mondes et porte ses créatures à leur perfection. C'est donc vers Dieu que va ma pensée et que s'élève mon cœur : c'est de Dieu même que je désire avant tout vous parler ; de Lui, parce que c'est en Lui que nous croyons, vous musulmans et nous catholiques, et vous parler aussi des valeurs humaines qui ont en Dieu leur fondement, ces valeurs qui concernent l'épanouissement de nos personnes, comme aussi celui de nos familles et de nos sociétés, ainsi que celui de la communauté internationale. [...] Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec

joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. Les uns et les autres nous croyons en un Dieu, le Dieu unique, qui est toute Justice et toute Miséricorde ; nous croyons à l'importance de la prière, du jeûne et de l'aumône, de la pénitence et du pardon ; nous croyons que Dieu nous sera un Juge miséricordieux à la fin des temps et nous espérons qu'après la résurrection, il sera satisfait de nous et nous savons que nous serons satisfaits de lui. » On ne peut pas ne pas remarquer la correspondance quasi littérale avec les passages les plus controversés et problématiques du document d'Abu Dhabi. Les commentaires sont superflus.

- Des paroles très semblables furent prononcées par le Pape Wojtyła au Sénégal le 22 février 1992, à Carthage en Tunisie le 14 avril 1996, à Sarajevo le 13 avril 1997...

Les documents conciliaires instigateurs

La source de tous ces discours, comme l'a clairement affirmé le Pape François, se trouve dans le **Concile Vatican II**, et précisément dans sa lettre, et non pas seulement dans son « esprit » tristement célèbre. Le Pape François peut pleinement revendiquer de ne pas s'être écarté d'un millimètre du Concile (ni, comme nous l'avons vu, de Jean-Paul II), parce que le Concile était déjà assez « en avance ».

Nous rapportons ici le passage de *Nostra aetate* n. 3, tel que cité par Jean-Paul II lui-même :

« L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent ["avec nous", lit-on dans un autre texte du Concile, la Constitution *Lumen Gentium* (n. 16)]¹³ le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa Mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement, où Dieu rétribuera tous les hommes après les avoir ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne. » Au n. 5 il est rappelé que toute forme de discrimination entre les hommes, entre autres sur une base religieuse, doit être condamnée, parce que tous les hommes sont frères. Dans le discours de Casablanca que nous avons cité, Jean-Paul II fait précisément référence à ce paragraphe conciliaire pour dire que l'Église « affirme que tous les hommes, spécialement les hommes de foi vivante, doivent se respecter, dépasser toute discrimination, vivre ensemble et servir la **fraternité universelle**. » La fraternité universelle comme la liberté religieuse se fonde sur la dignité humaine en tant que capable de cet *afflatus* divin que, pour les modernistes, l'on retrouve

13. Nous soulignons que l'interpolation du texte de *Lumen gentium* mis entre crochets n'est pas de nous, mais de Jean-Paul II dans le discours de Casablanca.

dans chaque religion, et non seulement pour les éléments « naturels » de bonté qui s’y trouvent accidentellement (et qui, comme naturels, pourraient aussi venir de Dieu) : le Concile lui-même fait référence aux formulations religieuses véritables, comme pour le cas de l’Islam.

En conclusion

1) Il apparaît clairement que la déclaration d’Abu Dhabi s’éloigne non seulement de la foi catholique, mais aussi de la conception classique même de « foi » et de « révélation » pour prendre un sens ouvertement moderniste et donc gnostique, dans lequel Dieu apparaît comme pur fruit d’élaborations humaines, considérant le contenu contradictoire des religions « révélées » comme sans aucune importance.

2) Il apparaît que les religions sont présentées comme

pur service humain envers la « fraternité » maçonnique universelle, comme animations spirituelles d’un monde nouveau.

3) Et pour finir nous avons montré que l’« Église conciliaire »¹⁴ poursuit explicitement ces idéaux au moins depuis 1965, et que l’on n’a pas bougé de cette conception, pour parler comme le Pape Bergoglio, ne serait-ce que d’un millimètre.

Don Mauro Tranquillo

Traduit de *La Tradizione Cattolica* n°1, 2019

14. Nous utilisons ce terme de façon uniquement conventionnelle, sans entrer dans des discussions – à notre avis – complètement superflues.